



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

**Marque « Valeurs
Parc » : examen des
nouvelles
candidatures**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

**DATE DE LA
CONVOCATION**

24 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 10

Votants : 20

Voix : 35

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
M. F. DRECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Parc a reçu et audité sept candidatures.

- **Restauration du patrimoine bâti**

Arnaud Richer – Lunegarde

Ferronnier, métallier, partage de l'atelier avec Jean-Baptiste Arbelet, artisan Valeurs Parc.

Points forts : M. Richer est déjà impliqué dans le réseau et a notamment participé à une Causserie. Avis positif du comité technique « restauration du patrimoine bâti ».

Fabrice Bellavista – Cajarc

L'entreprise réalise principalement de la restauration du patrimoine et un peu de rénovation. Elle s'est spécialisée dans la réalisation d'enduits décoratifs.

Points forts : avis positif du comité technique « restauration du patrimoine bâti », obtention du CIP patrimoine.

Stéphane Kesteloot - Mayrinhac-Lentour

Activité de maçonnerie, couverture et isolation. La rénovation du patrimoine bâti concerne exclusivement les particuliers. Les motivations pour avoir la marque Valeurs Parc portent sur la reconnaissance d'un savoir-faire, le respect du métier et du patrimoine bâti, mais également le souhait d'intégrer la marque pour bénéficier d'un réseau d'échange.

Points forts : avis positif du comité technique « restauration du patrimoine bâti », obtention du CIP patrimoine en 2020. Deuxième candidature démontrant sa motivation.

- **Hébergements touristiques**

Anne-Catherine Jacob – Château de Belmont-Sainte-Foi

Gîte de charme avec une capacité de 10 pers.

Le château datant du moyen-âge a été remanié au 17^e puis au 19^e. Les nouveaux propriétaires rénovent les bâtiments depuis 5 ans et proposent deux gîtes, l'un dans les anciennes écuries et l'autre dans la bergerie.

Points forts : rénovation du château dans le respect du patrimoine architectural, isolation en laine de bois, accueil dans le parc du vide-greniers du village.

Cyril et Véronique Jansen – Les hauts de Saulières – Saint-Géry-Vers

Maison de maître en pierres bâtie sur les vestiges d'un château datant de 1720. Le domaine propose 3 chambres d'hôtes pour une capacité de 6 personnes et le service de table d'hôtes avec des produits locaux, faits maison et de saison. Le bâtiment est situé sur un parc arboré de 1.4 ha avec une piscine au sel chauffée.

Points forts : la pratique de l'éco-pâturage pour l'entretien du parc de 1,4 ha ; la mise en place de phytoépuration ; les anciens propriétaires étaient déjà Valeurs Parc.

- **Restauration**

Alain Falguières – Restaurant le Mansonnet – Corn

Le restaurant, situé dans une maison restaurée du village, propose une cuisine traditionnelle faite maison, et privilégiant les produits locaux. Il propose 30 couverts (50 en été avec la terrasse).

Points forts : une cuisine faite maison évoluant au fil des saisons et faisant la part belle aux produits locaux ; le potager produisant une partie des fruits et légumes servis ; un établissement conservant un certain cachet au cœur du village.

- **Activités de pleine nature (d'après le référentiel réactualisé)**

Jérémy Durand et Gwladys Lecarpentier – Mas de Peyrelongue - Corn

Le centre de tourisme équestre propose des séjours et balades allant d'une heure à la semaine entière. Les sorties s'adaptent en fonction des âges et des niveaux d'équitation. Le mas de Peyrelongue est également un centre de formation au métier d'accompagnateur de tourisme équestre (reconnu Qualiopi).

Points forts : l'entreprise intègre pleinement la protection des espaces naturels dans l'organisation de ses randonnées équestre. Co-financement de barres d'attache pour chevaux aux étangs de Puy-Blanc. L'entreprise manifeste une volonté de transmission du métier avec un centre de formation.

Les membres du comité technique marque Valeurs Parc ont examiné les candidatures le 2 avril et ont donné un avis favorable pour les sept candidatures.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'attribution de la marque « Valeurs Parc » à ces sept prestataires, et autorise la Présidente à signer les conventions d'utilisation avec ces professionnels.

**La Présidente
Catherine MARLAS**